

SEANCE DU 19 OCTOBRE 2010

L'An deux mil dix, le dix neuf octobre à 18h30, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de RIONS, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean DESPUJOLS, Maire.

Etaient présents : MM. DESPUJOLS J. BARGUES D. BEYLARD S. CHABAN J.M. MME. CHAVEROCHE A. MM. ENCINAS R. LEAL J.P. MAZZI P. MMES. REAUT J. SEUVE A. VERDU R. M. ZHAR M'B.

Etaient excusés : Mme. CASTANIER V. qui a donné procuration à M. DESPUJOLS J.
Mme. DERVAU L.
M. LEPINE J.

Date de convocation : 11 octobre 2010

Secrétaire de séance : M. ENCINAS R.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 23.06.2010

Après lecture faite par M. DESPUJOLS, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 23 Juin 2010 est approuvé.

REMARQUES

- Aire de jeux : il reste l'apport de grave et la clôture à réaliser
- Toiture maison à côté de l'Ecole : l'architecte du CAUE conseille d'enlever la charpente et mettre des fermettes afin de pouvoir retirer le mur de refend si nécessaire.
- Droit de mutation : la dotation 2010 est en baisse de 5 000 € par rapport à 2009
- Plaque de cheminée installée à la Citadelle : sont sculptés des symboles religieux et non des symboles de la religion juive comme indiqué dans le compte-rendu du 23.06.2010
- Résidence St Seurin : une rencontre a eu lieu avec les directeurs de Gironde Habitat qui doivent faire le nécessaire quant à l'amélioration de la voirie et de l'éclairage public.

ORDRE DU JOUR

L'ARRIOU : EXTENSION DU RESEAU FRANCE TELECOM

Afin de procéder à l'extension du réseau sur le quartier de « l'Arriou », 2 solutions sont envisagées par France Télécom :

- Extension aérien (à charge pour France Télécom) : 1 806.00 € HT
- Extension souterrain (à charge pour FT/Commune) : 8 769.00 € HT

La différence des coûts, pour une prise en charge de la commune s'élève à 6 963.00 € HT

Considérant que pour ces nouvelles constructions, la Commune perçoit une Taxe Locale d'Equipement, et qu'il est nécessaire de préserver l'esthétique et l'environnement de ce secteur, à l'unanimité, le Conseil Municipal opte pour le passage de cette ligne en souterrain.

SUBVENTION PASS FONCIER : 4^{ème} demande

- Monsieur et Madame RICHARD Serge

Monsieur le Maire informe que Monsieur et Madame RICHARD ont fait l'acquisition d'un terrain à l'Arriou. Cette famille souhaite bénéficier du Pass Foncier et s'engage à ne pas revendre son bien à moins de 5 ans.

A partir de ces éléments, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'octroyer une subvention de 4 000 € pour cette famille composée de 4 personnes (dont 2 enfants) à condition que le dossier soit accepté par les autres partenaires.

Monsieur le Maire précise que la subvention sera versée aux particuliers à condition que leur dossier financier soit accepté.

AMENAGEMENT DE LA PLACE D'ARMES : CHOIX DU CABINET D'ETUDE POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE

A l'unanimité, le Conseil Municipal retient la proposition d'honoraires du Cabinet FAIVRE-MONDIN de MERIGNAC pour un montant de 7 893.60 € TTC, enveloppe correspondant au montant des travaux, à savoir :

- 1^{ère} tranche : **La Place** pour un montant approximatif de 39 242.00 € HT
- 2^{ème} Tranche : **La Placette Nord** pour un montant approximatif de 21 790.00 € HT
Reprise des enrobés sur voirie pour un montant approximatif de 18 238.00 € HT

VALIDATION DU PROJET DE LA MISE EN VALEUR DE LA CITADELLE PAR L'ASSOCIATION SAUVEGARDE DE RIONS

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers qu'en 2008 la Commune a reçu de l'Association Vieilles Maisons de France un prix d'une valeur de 3 000 € pour la sauvegarde du village.

L'Association Sauvegarde de Rions associée à la valorisation et la protection du patrimoine souhaite grâce à ce prix revaloriser la Citadelle en aménageant un espace en jardins médiévaux.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le projet de l'Association Sauvegarde de Rions et les frais occasionnés pour ces travaux seront financés sur facture à hauteur de 3 000 € TTC.

RESTAURATION DES REMPARTS au droit des parcelles 336, 339, 340 et 934

- Validation du choix de l'entreprise - Lot Unique : Maçonnerie

5 entreprises ont répondu à l'appel d'offres :

- CAZENAVE : 46 501.57 € HT
- COMPAGNONS ST JACQUES : 56 054.80 € HT
- QUELIN : 49 969.36 € HT
- TMH : 64 420.68 € HT
- DAGAND : 58 129.40 € HT

Après vérification des bordereaux, les offres sont conformes aux prestations demandées.

L'Entreprise CAZENAVE étant la moins disante, à l'unanimité, le Conseil Municipal la retient et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour lancer les travaux.

- Validation du choix du Coordinateur en matière de Sécurité et de Protection de la Santé relative aux travaux

2 devis ont été présentés :

- M. ROBERT Bernard pour 1 052.48 € TTC
- M. LEGLISE Dominique pour 2 104.96 € TTC

Monsieur ROBERT Bernard, moins disant a été retenu par le Conseil Municipal qui donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention.

PANNEAU D'AGGLOMERATION SUR LA RD120E2

Dans le cadre de la mise en sécurité sur la Route Départementale N°120 E2 à hauteur de Labastide, en descendant de Bouit, le Conseil Municipal :

- Décide de classer cette portion de route en agglomération dont les limites sont fixées comme suit : au point de repère 0 + 130.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de prendre un arrêté dans ce sens.

BROYAGE DES BRANCHAGES

Un service gratuit de broyage des petites branches est mis à disposition des habitants. Vous pouvez les apporter le 1^{er} mardi de chaque mois à côté des containers situés en face du terrain de football et vous repartirez avec le broyat conditionné pour en faire du paillage ou du compost. Renseignements auprès du secrétariat de mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 40